

## Seine-et-Marne

# Saint-Escobille ou comment s'en débarrasser



*Dans la plaine de Beauce, aux extrêmes limites de l'Île-de-France les ingénieurs ont déniché un site où ils espèrent pouvoir se débarrasser de rebuts non recyclables et dont, bien entendu, personne ne veut. Ils ont joliment baptisé le projet de "Centre de stockage de déchets ultimes de Saint Escobille". Ils avaient compté sans les réactions locales, fort vives. La bagarre dure depuis 7 ans. Elle est toujours d'actualité.*

L'association locale est soutenue par :

- 120 collectivités, (112 communes, 3 communautés de communes, 3 syndicats des eaux, le Conseil général de l'Essonne, le Président du Conseil régional) ;
- 17 parlementaires de toutes tendances politiques ;
- 11 organismes professionnels agricoles ;
- 29 associations.

Pourtant, 14 contre-expertises réalisées par des bureaux d'études indépendants et personnes compétentes ont été totalement passées sous silence par la commission d'enquête publique chargée de se positionner sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les élus et l'association s'interrogent sur l'influence du lobby industriel qui a réussi à convaincre les autorités de déclarer le projet d'intérêt général (PIG). Est-ce un déni de démocratie ?

De plus, au mépris du principe de précaution, la société SITA a fait l'économie, dans son étude d'impact, d'une véritable évaluation des risques sanitaires.

En terme de volumes à enfouir, le projet s'appuie sur des données dépassées datant de 2002. Le type de technique présenté est archaïque : pas de tri, pas de valorisation matière et énergétique in situ ; rejet de près de 70 % du biogaz dans l'atmosphère, transport des déchets par camions sur les terres fertiles de Beauce, loin des lieux de production des déchets.

### Non à la décharge de Saint-Escobille

dire non  
à la décharge,  
protéger les enfants...



### Eau potable menacée

Le CSDU serait implanté sur une zone de fracture, en terrain très calcaire, karstique et perméable au-dessus de la nappe phréatique de Beauce, sanctuaire d'eau potable. Nous craignons la pollution des sources proches et des rivières Louette, Chalouette, Juine jusqu'à la Seine, de plusieurs captages d'eau potable ainsi que des cressonnières de la vallée alimentées par les puits artésiens issus de cette même nappe.

### Intérêt général ? Vraiment ?

Le PIG a pour objectif de détourner de sa vocation le secteur agricole concerné ; pourtant l'agriculture de proximité de la grande couronne est un avantage pour Paris et la région.

Ce projet de décharge - et un autre situé à Allainville à quelques km - mettent en péril ce secteur de Dourdan qui compte le plus de surfaces cultivées en agriculture biologique (400 ha cultivés faisant partie des seulement 0,76% de toute la surface agricole de la région). L'incohérence porte sur le fait que les pouvoirs publics pré-

voient de protéger dans ce même secteur grâce à l'agriculture bio, les zones de captages d'eau potable. Les surfaces agricoles bio sont aujourd'hui très insuffisantes et ne peuvent répondre à la demande croissante de la population et des collectivités.

L'activité agricole environnante, (tant en agriculture raisonnée que bio) subirait, du fait de la pollution émanant du centre, des dommages économiques importants notamment le risque de perte des certifications et labels qualités et le rejet des productions par l'industrie agro-alimentaire.

L'association déplore que le choix de ce site ne repose que sur une opportunité foncière.

SITA a refusé de rendre publique les études de faisabilité portant sur d'autres sites potentiels. Mais ces études existent-elles ?

Nous demandons l'abandon des projets de Saint-Escobille (91) et d'Allainville aux Bois (78), compte tenu des données dépassées, imprécises, parfois inexactes sur les gisements de déchets d'activités fournies par l'industriel et des données incertaines figurant dans le PREDMA. (1)

Claude Jaillet  
vice-président Association  
de défense de la santé et de  
l'environnement (ADSE)  
adse-saintescobille@neuf.fr  
www.adse-saintescobille.com

(1) Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés